

**ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION  
COMMUNAUTAIRE COMMUNE**

**VERENIGDE VERGADERING VAN DE  
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**INTEGRAAL VERSLAG**

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 22 JUIN 2018  
(Séance de l'après-midi)**

**PLENAIRE VERGADERING VAN VRIJDAG 22 JUNI 2018  
(Namiddagvergadering)**

**COMPTE RENDU PROVISOIRE**

Non encore approuvé par les orateurs.  
Ne pas citer sans mentionner la source.

**VOORLOPIG VERSLAG**

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.  
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

## PRÉSIDENCE : M. CHARLES PICQUÉ, PRÉSIDENT.

- *La séance est ouverte à 15h43.*

[281]

### EXCUSÉS

**M. le président.**- Ont prié d'excuser leur absence :

- M. Armand De Decker ;

- Mme Corinne De Permentier ;

- M. Mohamed Ouriaghli.

[283]

### ACTUALITEITSVRAGEN

**De voorzitter.**- Aan de orde zijn de actualiteitsvragen.

#### ACTUALITEITSVRAAG VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAELE

**AAN DE HEER PASCAL SMET, LID VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN, HET GEZINSBELEID EN DE FILMKEURING,**

**EN AAN MEVROUW CÉLINE FREMAULT, LID VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN, HET GEZINSBELEID EN DE FILMKEURING,**

**betreffende "het taalrapport 2017 van de Brusselse vicegouverneur".**

[291]

**De voorzitter.**- Collegelid Pascal Smet zal de actualiteitsvraag beantwoorden.

De heer Lootens-Stael heeft het woord.

**De heer Dominiek Lootens-Stael (Vlaams Belang).**- Afgelopen week verscheen het jaarlijkse taalrapport van de Brusselse vicegouverneur. Elk jaar opnieuw denk ik dat het niet erger kan. Niettemin blijkt dat nu bijna 95% van de aanwervingen bij de Brusselse OCMW's in strijd is met de taalwetgeving, omdat 95% van

de in dienst genomen kandidaten geen bewijs van kennis van de tweede landstaal kan voorleggen. Uiteraard komt dat de dienstverlening niet ten goede.

Dat cijfer is bovendien nog te rooskleurig; de werkelijkheid is nog erger. Brussel-Stad, Vorst, Elsene en Sint-Lambrechts-Woluwe weigeren botweg hun gegevens aan de vicegouverneur te bezorgen. Bij Brussel-Stad komt daar verandering in, maar de andere gemeenten zijn hardleers.

We krijgen ongetwijfeld later nog de gelegenheid om in te gaan op de grond van het debat en daarom doe ik dat nu niet. Vandaag wil ik enkel stilstaan bij de grove weigering van sommige gemeenten om de gegevens aan de vicegouverneur te bezorgen. Het is zorgwekkend dat sommige gemeenten niet willen meedraaien in de institutionele molen zoals de wetgever die nu eenmaal gecreëerd heeft. Ik vind dat bijzonder grof.

Wat doet het Verenigd College daaraan? Welke sancties kunnen overwogen worden voor de OCMW's die weigeren om mee te werken?

[293]

**De voorzitter.**- De heer Smet heeft het woord.

**De heer Pascal Smet, lid van het Verenigd College.**- Ik heb het rapport net ontvangen en moet het nog bestuderen.

De discussie over het bezorgen van informatie over benoemingen gaat al heel lang mee. Natuurlijk moet de vicegouverneur zijn functie kunnen uitoefenen en is de toegankelijkheid van openbare diensten in het Nederlands belangrijk.

Bij het creëren van de taalwetgeving was Brussel tweetalig, maar het gewest is ondertussen naar meertaligheid geëvolueerd. Het profiel van de gebruikers van openbare diensten is bijgevolg ook veranderd. En dat geldt evenzeer voor de mensen die de openbare diensten moeten aanwerven.

Omdat de continuïteit van de openbare dienstverlening belangrijk is, is er bij aanwervingen vaak geen andere optie dan rekening te houden met de mogelijkheden die de arbeidsmarkt in het Brussels Gewest biedt. Dit mag echter niet beletten dat de dienstverlening in het Nederlands gegarandeerd moet blijven.

[295]

**De voorzitter.**- De heer Lootens-Stael heeft het woord.

**De heer Dominiek Lootens-Stael (Vlaams Belang).**- Natuurlijk heb ik generlei antwoord gekregen op mijn vraag. U zwaait wel met argumenten ten gronde. Welnu, de taalwetgeving is wetgeving van openbare orde en de Raad van State heeft in het verleden al geoordeeld dat de continuïteit van de dienst niet kan worden ingeroepen om wetgeving van openbare orde terzijde te schuiven. Dat geldt dus niet als argument.

Mijn vraag luidde eigenlijk welke acties u zult ondernemen, opdat alle OCMW's de informatie aan de vicegouverneur bezorgen, zoals dat is vastgelegd in ons staatsbestel.

Als bepaalde OCMW's weigeren om mee te werken, staan wij voor een fundamenteel probleem. Zelfs de tweetaligheid van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest staat dan ter discussie. Dan moeten we eigenlijk ook

de tweetaligheid van het land op de helling durven te plaatsen. Maar daarmee wagen we ons op bijzonder glad ijs, zonder te weten waar we zullen belanden.

Wat wordt er ondernomen tegen OCMW's die tot op heden weigeren om hun plicht van informatieverstrekking aan de vicegouverneur na te komen?

**De voorzitter.**- De heer Smet heeft het woord.

**De heer Pascal Smet, lid van het Verenigd College.**- Ik heb gesproken.

**De heer Dominiek Lootens-Stael (Vlaams Belang).**- U weigert dus te antwoorden.

[299]

### QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME MAGALI PLOVIE

**À M. PASCAL SMET, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENT POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,**

**ET À MME CÉLINE FREMAULT, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENTE POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,**

**concernant "la position du Collège réuni à l'égard du projet fédéral d'instaurer un service minimum dans les prisons".**

**M. le président.**- La membre du Collège réuni Céline Fremault répondra à la question d'actualité.

[305]

La parole est à Mme Plovie.

**Mme Magali Plovie (Ecolo).**- Mme la ministre, vous savez que les prisons sont actuellement touchées par un important mouvement de grève, qui fait suite à la décision du ministre Koen Geens d'introduire un service minimum dans les prisons. On sait que l'organisme d'intérêt public (OIP) s'est dit favorable à cette intention mais aussi qu'il a quelques remarques à formuler par rapport à certains aspects qui n'ont pas encore été mis sur la table.

Ce sujet est extrêmement compliqué. Pour Ecolo, il est primordial de faire respecter le droit de grève, mais aussi de tenir compte des droits humains des détenus. Ces deux droits sont souvent opposés, alors que cela ne devrait pas être le cas. Or, s'il existait un autre type de prison, nous pourrions respecter tant le droit de grève que la dignité et les droits fondamentaux des prisonniers, mais cela ne se produit pas. Nous nous retrouvons face à une situation de service minimum, sachant qu'en cas de grève, les services d'aide aux justiciables financés par la Commission communautaire commune (Cocom) sont en difficulté car ils ne peuvent plus remplir leur mission.

---

Je voulais savoir si vous vous concertiez avec le pouvoir fédéral sur la question du service minimum. Des discussions sont-elles en cours afin de savoir ce qu'il adviendra du service d'aide aux justiciables, non seulement à l'avenir mais aussi aujourd'hui, alors que nous connaissons une situation de grève ?

[307]

**M. le président.**- La parole est à Mme Fremault.

**Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.**- Votre question me permet de faire le point sur l'ensemble des démarches que j'ai effectuées, en tant que membre du Collège réuni compétente pour la politique d'aide aux personnes en Cocom, afin de garantir la poursuite des activités collectives et individuelles des services sociaux qui travaillent au sein des prisons bruxelloises.

Je précise que le ministre de la Justice ne s'est pas concerté avec la Cocom dans la préparation de son projet de service minimum. À Bruxelles, la Cocom finance six organisations bicommunautaires d'aide aux justiciables, actives à Saint-Gilles et à Forest, et préside la concertation des organisations actives dans les établissements pénitentiaires.

Nous avons déjà connu une situation de ce type et nous y sommes attentifs depuis plusieurs années. J'ai lancé trois types de démarches depuis 2014 à ce sujet. J'ai organisé des rencontres trimestrielles, présidées par la Cocom, au sein de la concertation de l'aide aux justiciables. Les directions de prison y sont systématiquement interpellées sur la base d'un suivi de l'effectivité des services. Même si elles ne sont pas tout à fait satisfaisantes, nous pouvons affirmer que les choses se sont améliorées.

J'ai également saisi le Comité de concertation en 2015 - avant le mouvement de grève de 2016, donc - pour que la reprise des activités psychosociales fasse l'objet d'un suivi. Cela a eu pour conséquence une attention plus précise des directions bruxelloises sur la question de l'effectivité des activités.

[309]

À titre d'exemple, avant la saisine du Comité de concertation, 100% des activités étaient supprimées sur le site de Saint-Gilles. Depuis, le taux est toujours inférieur à 30%, mais au moins, il se passe quelque chose.

Enfin, nous avons entamé la discussion sur la réécriture de l'accord de coopération entre la Cocom et le gouvernement fédéral, qui permet la collaboration intra-muros entre le personnel pénitentiaire et les organisations de travail psychosocial. Une version est prête et approuvée par le secteur. Nous allons lancer, à la rentrée, les discussions avec le ministre de la Justice. En effet, l'accord de coopération actuel est caduc et ne garantit absolument pas la continuité de l'action associative.

Je suis évidemment l'évolution de la situation avec inquiétude. Les mouvements de grève se répètent à une certaine fréquence et les conditions de détention sont indignes d'un pays qui doit respecter les droits minimaux des détenus. Hier après-midi a eu lieu une réunion de la concertation bruxelloise de l'aide aux détenus, et la direction de la prison était absente et excusée. C'est vous dire que rien n'est simple !

Par contre, les témoignages des rares acteurs encore en mesure de pénétrer dans les prisons sont extrêmement préoccupants, puisqu'ils évoquent l'absence d'accès aux toilettes - un seau serait fourni en cellule - ou aux douches, d'enfermement 24h/24 en cellule, d'annulation de toutes les activités. Mes collaborateurs ont demandé à tous les acteurs présents à la concertation de suivre avec attention l'évolution quotidienne de la situation intra-muros, et de transmettre en permanence ces informations à nos cabinets.

[311]

**M. le président.**- La parole est à Mme Plovie.

**Mme Magali Plovie (Ecolo).**- Je suis heureuse d'apprendre que les concertations avec tous les services d'aide aux justiciables sont prolongées et que des réunions trimestrielles se tiendront avec tous les directeurs. C'était déjà le cas sous la législature précédente. Protéger les missions de ces services est fondamental.

Il serait intéressant de revenir en commission sur le suivi et le renouvellement de l'accord de coopération. La situation est compliquée pour vous, car la politique carcérale, qui doit être radicalement réformée, est de la compétence du gouvernement fédéral. Parallèlement, il est crucial de protéger le travail des services d'aide aux justiciables dans ce contexte délicat. Le dialogue doit donc se poursuivre et j'espère que l'on pourra faire respecter les droits fondamentaux des détenus.

*(Applaudissements)*

[313]

#### **QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME SIMONE SUSSKIND**

**À M. GUY VANHENGEL, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENT POUR LA POLITIQUE DE LA SANTÉ, LA FONCTION PUBLIQUE, LES FINANCES, LE BUDGET ET LES RELATIONS EXTÉRIEURES,**

**ET À M. DIDIER GOSUIN, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENT POUR LA POLITIQUE DE LA SANTÉ, LA FONCTION PUBLIQUE, LES FINANCES, LE BUDGET ET LES RELATIONS EXTÉRIEURES,**

**concernant "les mesures pour généraliser le recours au Réseau Santé Bruxellois dans le cadre de la semaine de l'e-santé".**

**M. le président.**- Le membre du Collège réuni Didier Gosuin répondra à la question d'actualité.

[319]

La parole est à Mme Susskind.

**Mme Simone Susskind (PS).**- Le Réseau santé bruxellois (RSB), une plate-forme permettant à chaque patient de partager ses données médicales avec les différents médecins et hôpitaux qu'il consulte, non seulement à Bruxelles mais aussi dans toute la Belgique, revêt une très grande importance. Pendant la Semaine de l'e-santé, qui a débuté lundi dernier, tout est fait pour encourager les patients à s'inscrire et les professionnels de la santé à l'utiliser.

Les urgences sont confrontées à des patients qui ne s'expriment pas bien en français, qui parlent une autre langue ou qui se sentent parfois tellement mal que leur niveau de conscience est altéré. Dans ce cas, il est primordial d'avoir accès à leurs informations médicales. La plate-forme est un outil précieux mais, d'après la RTBF, son utilisation par les hôpitaux ne serait pas encore devenue un réflexe.

Le RSB compterait aujourd'hui 645.000 habitants inscrits, soit deux tiers des Bruxellois. Confirmez-vous cette information ?

---

Que comptez-vous mettre en œuvre pour étendre le recours à ce RSB ?

Comment incitez-vous les hôpitaux bruxellois à recourir plus systématiquement à ce réseau ?

[321]

**M. le président.**- La parole est à M. Gosuin.

**M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni.**- Le Réseau santé bruxellois (RSB) est une initiative que notre gouvernement a prise au début de la législature. Aujourd'hui, grâce à notre financement, alors que tous les compteurs étaient à zéro, le réseau compte 645.000 Bruxellois, l'ensemble des hôpitaux de la Région, 9.045 prestataires et 21 millions de documents enregistrés.

Il est néanmoins exact que des efforts doivent encore être consentis pour systématiser la transmission des données à ce réseau afin que tous les prestataires, de première ou seconde ligne, l'utilisent. C'est la raison pour laquelle nous lançons, pour la troisième année consécutive, la Semaine de l'e-santé, axée cette année sur les patients.

Nous organisons également, par l'intermédiaire de l'Association bruxelloise de télématique médicale (Abrumet), des séances de formation dans les hôpitaux et dans les services spécialisés. Nous avons en outre remis hier des prix aux hôpitaux qui ont le plus progressé dans la participation à ce réseau.

Je pense pouvoir dire que nous menons ce travail avec un grand succès depuis le début de la législature. En effet, alors que nous étions en retard par rapport aux deux autres Régions, aujourd'hui, nous les devançons. Nous avons également adopté des normes internationales.

Enfin, après la phase d'incitation qui se poursuivra encore cette année-ci, nous envisagerons un système normatif qui, bien entendu, contraindra les hôpitaux et les prestataires de soins à utiliser le RSB. Comme vous le dites, il s'agit d'un outil fantastique, susceptible de sauver de nombreuses vies et d'épargner beaucoup d'actes techniques, coûteux et surtout souvent douloureux pour les patients.

[323]

**M. le président.**- La parole est à Mme Susskind.

**Mme Simone Susskind (PS).**- Je me réjouis de ce processus qui a démarré au début de la législature et qui a déjà bien progressé. J'espère vivement qu'il pourra se développer, se renforcer et mener à une mise en place normative de l'utilisation de ce réseau.

*(Applaudissements sur les bancs du PS)*

[327]

- *La séance est suspendue à 15h59.*

[351]

- *La séance est reprise à 16h05.*

[353]

---

## VOTE NOMINATIF

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération du 14 juillet 2016 entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone concernant les modifications à apporter à la réglementation relative aux allocations familiales (nos B-107/1 et 2 – 2017/2018).

Il est procédé au vote.

### RÉSULTAT DU VOTE

83 membres sont présents.

67 répondent oui dans le groupe linguistique français.

16 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du Collège réuni.

[357]

**M. le président.**- La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est close.

Prochaine séance plénière sur convocation du président.

- *La séance est levée à 16h06.*